



**MAIRIE**  
**01560 CORMOZ**

**AFFAIRES MUNICIPALES**  
**PROCES-VERBAL**  
**Séance du 14 mai 2024**  
**A 20h00**

**Date de convocation : 7 mai 2024**

**Présents : M. le Maire Nicolas SCHWEITZER**

**Mmes et Mrs BEREZIAT Fanny, PRABEL Jean-Claude, JANAUDY Laurent, CALMET Florent, PONCET Lucas, COMMARET Marie, PIZZINI Laetitia, ONCUL Magali, MOISSONNIER Jennifer, GAILLARD Marie-Laure, PERTUIZET Pierre, JANAUDY Cyrill, et FAVIER Monique**

**Secrétaire de séance :**

**Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, le conseil municipal désigne Jean-Claude PRABEL, secrétaire de séance**

Le conseil municipal, réuni le 14 mai 2024 à 20h00 en session ordinaire sous la présidence de M. Nicolas SCHWEITZER, maire, a délibéré sur les questions suivantes :

**N° Délibération**

**Approbation du compte-rendu de la réunion du mardi 9 avril 2024 à l'unanimité des présents**

**2024-029**

**Epicerie - Acquisition matériel**

Mme Fanny BEREZIAT présente les deux offres pour l'acquisition d'une chambre froide et de 4 armoires réfrigérées destinées au local de l'épicerie. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le devis de la société BBFC d'un montant de 21 205.96 € HT, soit 25 447.15 € TTC. Il précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif dans l'opération 228 « Matériel épicerie ».

**2024-030**

**Epicerie – Bail commercial au 1<sup>er</sup> juillet 2024**

M. le Maire présente la demande de Mme Carole BERGER qui souhaite signer avec la commune un bail commercial pour le local situé « 109 rue centrale » afin d'exercer son activité d'épicerie à compter du mois de juillet 2024. Afin de faciliter le lancement de son activité commerciale, M. le Maire propose d'accorder un abattement temporaire sur le loyer. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder à la conclusion d'un bail commercial entre Mme Carole BERGER et la commune, moyennant un loyer de 390.00 € HT, soit 468.00 € TTC à compter du 1er juillet 2024 et décide d'accorder à Mme Carole BERGER un abattement sur le loyer mensuel dans les conditions suivantes :

- La 1<sup>ère</sup> année, soit du 1er juillet 2024 au 30 juin 2025 : Abattement de 2/3 du montant, soit un loyer de 130.00 € HT mensuel ;

- La Deuxième année, soit du 1er juillet 2025 au 30 juin 2026 : Abattement de 1/3 du montant, soit un loyer de 260.00 € HT mensuel ;  
A compter de la troisième année, le loyer reviendra à son montant avant abattements, soit 390.00 € HT.

**2024-031** **Adhésion au groupement de commandes pour l'achat, l'installation, l'exploitation et la maintenance d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) et hybrides rechargeables coordonné par le syndicat intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA)**

M. Laurent JANAUDY présente le projet intercommunal d'implantation de bornes de recharge pour véhicules électriques (IRVE) porté par le SIEA par le biais d'un groupement de commandes. La commission propose d'adhérer à ce dispositif. Le coût total de l'installation, d'un montant de 30 000.00 € HT, est entièrement pris en charge par le SIEA. Il est proposé une implantation de la borne (chargement semi-rapide, soit entre 1 à 4 heures) sur le parking de l'école (côté garderie). Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adhérer au groupement de commandes pour l'achat, l'installation, l'exploitation et la maintenance d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) et hybrides rechargeables, pour lequel le Syndicat Intercommunal d'Énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA) est désigné coordonnateur.

**2024-032** **IRVE - Recours au mécanisme du fond de concours afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de maîtrise de la consommation d'énergie (opérations destinées à maîtriser la consommation d'énergie)**

Par sa délibération n°DE202403043 du 23 mars 2024 relative à la mise en œuvre de fonds de concours pour l'achat, l'installation, l'exploitation et la maintenance d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) et hybrides rechargeables, le comité syndical du Syndicat Intercommunal d'Énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA) a ouvert la possibilité aux communes membres du groupement d'achat de solliciter le versement d'une subvention d'équipement auprès du SIEA. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le financement par le SIEA, via le recours au mécanisme des fonds de concours, d'une IRVE installée par les communes membres du groupement de commandes.

**2024-033** **Transfert de l'exercice du droit de préemption urbain sur le secteur de la zone d'activité économique des Reisses**

Mr Laurent JANAUDY, adjoint délégué, indique que depuis le 1er janvier 2017, la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse exerce de plein droit en lieu et place des Communes membres, la compétence dite « création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire », conformément à l'article L.5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales. Lors de la délibération prise en Conseil Communautaire en date du 13 février 2023, la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse a déterminé précisément le périmètre des zones d'activités économiques relevant de sa compétence. Afin que la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse puisse mener une politique foncière en matière de zone d'activités, aménager et améliorer la qualité urbaine des espaces, il est proposé au conseil municipal de déléguer le droit de préemption urbain (DPU) à la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse comme le prévoit l'article L.213-3 du Code de l'urbanisme portant uniquement sur le périmètre de la Z.A.E. des Reisses. Cette délégation systématique permettrait à la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse d'acquérir directement et par priorité, les biens immobiliers faisant l'objet de cession. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Abroge partiellement la délibération N°2023-023 en date du 04/04/2023 accordant délégation à Monsieur le Maire dans certaines matières visées à l'article L. 2122 22 en ce qui concerne le droit de préemption urbain sur le périmètre de la ZAE des Reisses ;
- Décide de déléguer de manière permanente l'exercice du droit de préemption urbain au profit de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse portant sur le périmètre de la ZAE des Reisses ;
- Autorise la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse à subdéléguer le DPU aux personnes morales énumérées aux 3ème et 4ème alinéas de l'article L. 211-2 et à l'article L. 213-3 du Code de l'urbanisme ;



Références Cadastreales concernées :

ZH21\* (ZH233, ZH234, ZH235), ZH22, ZH24, ZH49,  
ZH196\* (ZH236, ZH 237), ZH206, ZH207, ZH208, ZH209,  
ZH210, ZH211, ZH212, ZH213, ZH 217, ZH218

\*Parcelle divisée

2024-034

**Rénovation énergétique de la salle polyvalente - Travaux - Devis complémentaires**

M. Laurent JANAUDY présente deux devis de l'entreprise BUARD pour les travaux complémentaires suivants :

- Remplacement d'une porte intérieure supplémentaire ;
- Remplacement du plan du bar.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les deux devis de l'entreprise BUARD pour les travaux complémentaires Remplacement d'une porte intérieure supplémentaire pour un montant de 415.00 € HT, soit 498.00 € TTC et remplacement du plan du bar pour un montant de 1 360.00 € HT, soit 1 632.00 € TTC. Il précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif dans l'opération 227 « Bâtiments 2023 ».

**Commissions Finances – Ecole-Cantine-Garderie – Bibliothèque-Culture-Loisirs – Action sociale - Bulletin – Site internet – Gestion des salles et cérémonie**

Feu d'artifice du 14 août 2024 : Validation du devis de la société FEU DU DRAGON pour un montant de 2 650.00 € TTC.

Bibliothèque : Rencontre avec l'ensemble des membres de la bibliothèque le mercredi 15 mai 2024 à 19h00.

Eglise : Les dossiers de subvention pour le financement des travaux ont été déposés.

Ecole : Inauguration de l'école le vendredi 17 mai 2024 à 18h30.

Personnel communal : Présentation de la démission de Mme Magali SOLANO à la date du 31 mai 2024.

**Commissions Voirie-Réseaux – Matériel roulant et accessoires – Cimetière- Réserve foncière-Affaires agricoles – DECI – Fleurissement**

Syndicat de distribution d'eau potable Bresse Suran Revermont : Compte-rendu de la réunion du comité syndicale en date du 28 mars 2024

Assainissement non collectif : Présentation du rapport de visite avec analyses du 19 mars 2024.

Stade municipal : Réunion de travail pour la prévision des travaux de remplacement du grillage à l'extrémité du petit stade football.

DECI : Réunion de travail le jeudi 23 mai 2024 à 19h30.

Commission voirie : Présentation du programme des travaux de voirie pour 2024. Réunion d'analyse des offres le lundi 10 juin 2024 à 20h00.

**Commissions Bâtiments-Sécurité et Accessibilité – Urbanisme – Gestion des locations communales**

Logement 227 route de Varennes : Compte-rendu sur le déroulement des travaux de réfection. Ce logement sera prochainement proposé à la location moyennant un loyer de 550.00 € + 5.00 € de charges. La commission gestion des locations se réunira le lundi 10 juin 2024 à 20h00 pour l'attribution.

Vestiaires stade – Travaux de réfection de la toiture : Le diagnostic avant travaux fait apparaître la présence d'amiante.

Salle multiculturelle : Compte-rendu de l'avancement des travaux.

Salle atelier créatif - théâtre : Demande de devis à ENEDIS pour le raccordement électrique du local.


**Divers**

Date à retenir :

- Epicerie – Litige Mme PERRIOT : Compte-rendu de l'huissier relatif à l'avancement de la procédure de recouvrement de la dette.
- Présentation du projet de M et Mme Maxime et Fanny PROST pour l'implantation d'une micro-crèche sur le territoire de la commune. Le conseil municipal, ne s'opposant pas au projet, décide d'apporter son soutien dans les démarches nécessaires.
- Demande de M. Luc MOISSONNIER pour acquérir une parcelle de bois communale (Parcelle cadastrée ZB 0042) : Celle-ci sera prochainement étudiée.
- Election européenne le dimanche 9 juin 2024.

**Date du prochain conseil municipal le mardi 18 juin 2024 à 20h00**

Le/la secrétaire de séance



M. Jean-Claude PRABEL

M. le Maire,



Nicolas SCHWEITZER